Image not found or type unknown

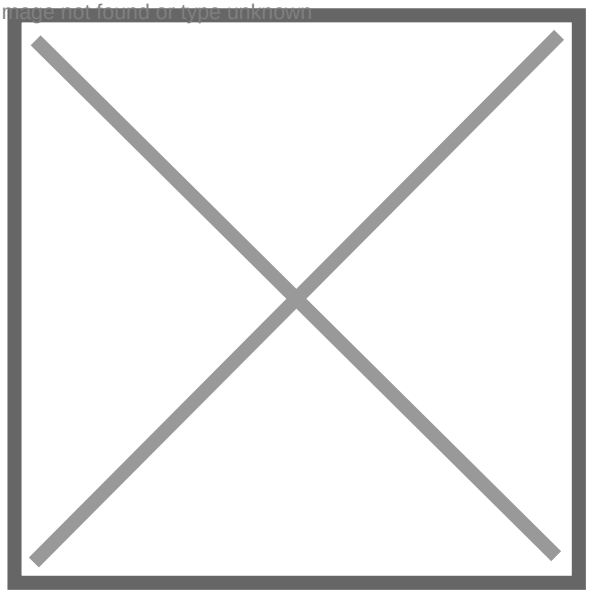

Problème pour une voiture

Par **Fleur35**, le **29/03/2015** à **20:51**

Bonjour,

Mon ami a fait un crédit à son nom pour acheter une voiture. Sur les papiers de vente propriétaire madame ,conjointe-emprunteuse monsieur est sur la carte grise avec madame. Si, avec monsieur, on se sépare et qu'il décide de plus payer le crédit, qu'un un huissier va venir, cet huissier peut'il saisir la voiture ?

Merci pour avoir une réponse.

Par **Tisuisse**, le **30/03/2015** à **08:15**

Bonjour,

D'après ce que j'ai compris, vous êtes co-emprunteuse. Si votre compagnon se sépare de vous, qu'il prenne la voiture avec lui ou non, s'il décide de ne plus payer les traites de l'emprunt, la société de crédit vous demandera, à vous, en tant qu'emprunteuse solidaire, de payer à la place de votre compagnon. Si vous ne le faites pas, effectivement, en cas de condamnation de vous 2 par la justice, un huissier pourra saisir la voiture mais aussi d'autres bien vous appartenant ou appartenant à votre compagnon, jusqu'à due concurrence de la dette contractée, frais en sus.

Par **Fleur35**, le **30/03/2015** à **09:31**

Non je vient de le modifier
Prioritaire madame
Conjoint emprunteur messieur
Sur la carte gris madame
Donc si messieurs paie pas son credit le huissier peu t'il saisir la voiture que je me serai pour aller travailler m'aime si l'on n'ait separer merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés